



D.I.C.R.I.M.

*Document
Informatif
Communal sur les
Risques
Majeurs*

Edition 2024



LE MOT DU MAIRE

Chères Moursoises, chers Moursois,

La Loi 2021-1520 du 25/11/2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile conforte le dispositif des plans communaux de sauvegarde (P.C.S.).

Le P.C.S. est un document d'organisation globale des évènements selon leur nature, leur ampleur et leur évolution.

Jusqu'alors notre commune n'avait pas l'obligation de formaliser ce document mais la loi de 2021 a renforcé les obligations des élus locaux ce qui est une bonne chose pour la protection de chacun.

A ce jour le P.C.S. est rédigé et il ne manque que le document d'information communal des risques majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui doit être remis à l'ensemble de la population moursoise.

Pour la commune de Mours-Saint-Eusèbe les risques ont été ciblés et le livret que nous vous remettons va permettre de préparer la population en cas d'évènements majeurs.

Cependant la sécurité est l'affaire de tous, aussi nous sommes tous acteurs en cas de risques majeurs et chacun d'entre nous doit être en mesure d'évaluer l'alerte et d'assurer, dans la limite de ses possibilités, sa propre protection en ne prenant pas de risques inutiles.

Prenez le temps de la lecture de ce livret et laissez en évidence le document synthétique plastifié qui l'accompagne et souhaitons qu'il ne soit que très peu utilisé.

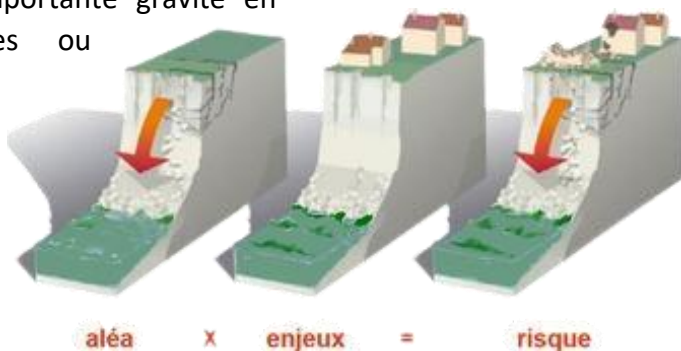
Dominique MOMBARD, Maire de Mours-Saint-Eusèbe.

POURQUOI VOUS INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS ?

L'article L. 124.2 du code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ». Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de Mours-Saint-Eusèbe peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un phénomène qui peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou dommages matériels.



A MOURS SAINT EUSEBE, NOUS POUVONS PRINCIPALEMENT RETROUVER LES RISQUES SUIVANTS :



Météorologiques



Inondation



Sismiques



**Transport de Matières
Dangereuses (T.M.D.)**



Feux de Forêts

QUE FAIT LA COMMUNE DE MOURS-SAINT-EUSEBE ?

La commune de Mours-Saint-Eusèbe s'est engagée dans la rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et du présent D.I.C.R.I.M. pour gérer les crises à l'échelle de la commune et informer les habitants aux risques majeurs auxquels ils sont exposés.



Panneau Pocket est une application téléchargeable gratuitement pour recevoir les informations et les alertes de votre commune en temps réel.

L'information sera également délivrée par tous les autres vecteurs de communication à disposition de la Mairie, à savoir : **panneau d'affichage lumineux, radio France Bleu Drôme-Ardèche.**



Les élus, agents et administrés volontaires de la commune vérifieront l'éventuelle présence à votre domicile après la diffusion de l'alerte grâce au recensement des personnes vulnérables.

LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Les risques météorologiques sont des risques naturels dûs à des phénomènes climatiques d'intensité extrême. Météo France émet tous les jours une carte de vigilance, à 6 et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques.

CHUTES DE NEIGE

- ◆ Routes difficiles et trottoirs glissants.
- ◆ Préparez vos déplacements et équipements nécessaires.

GRAND FROID / CANICULE

- ◆ Evitez de sortir aux heures les plus froides/chaudes.
- ◆ Habillez-vous de façon adéquate.
- ◆ Passez du temps dans un endroit chaud/frais.

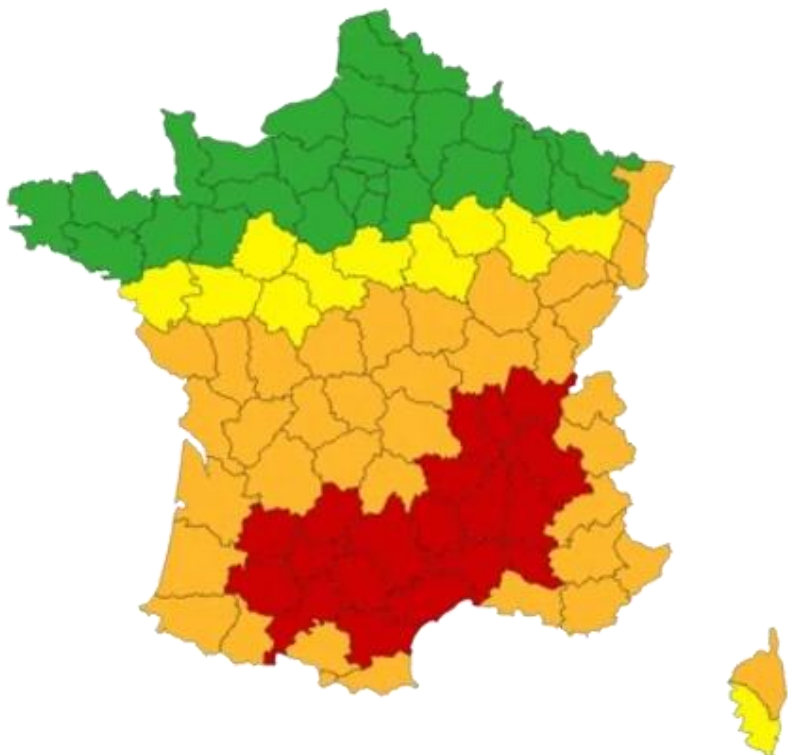
VENTS VIOLENTS

- ◆ Risques de chute de branches et d'objets.
- ◆ Risques d'obstacles sur les voies de circulation.
- ◆ Rangez ou fixer les objets susceptibles d'être emportés.

ORAGES

- ◆ Evitez l'utilisation des appareils électriques.
- ◆ Ne pas s'abriter sous les arbres.
- ◆ Restez à l'abri et limiter les déplacements.

Carte des niveaux de vigilance (à titre d'exemple)



NIVEAU 1 : Pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 : Soyez attentifs. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont en effet prévus.

NIVEAU 3 : Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus.

NIVEAU 4 : Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

LE RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables qui alimentent les micros-bassins versants présents sur la commune.

QUEL EST LE RISQUE INONDATION À MOURS-SAINT-EUSÈBE ?

Deux types d'inondation sont identifiés sur la commune :

- ◆ Les inondations par submersion des berges.
- ◆ Les inondations par ruissellement pluvial.

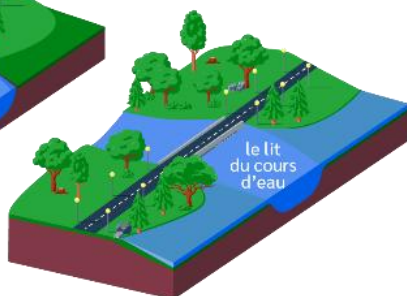
Vue en coupe d'un cours d'eau



cours d'eau
dans son lit
mineur



cours d'eau
en crue **sans**
inondation



cours d'eau
en crue **avec**
inondation

CONSIGNES A SUIVRE :

AVANT

- ◆ Obturez les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations.
- ◆ Coupez le gaz et l'électricité.
- ◆ Mettez au sec les meubles, objets, matières et produits.
- ◆ Amarrez les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques ...).
- ◆ Faites une réserve d'eau potable.
- ◆ Prévoyez l'évacuation.

PENDANT

- ◆ Informez-vous de la montée des eaux (Radio, Mairie ...).
- ◆ N'entreprenez une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue.
- ◆ Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture).

APRES

- ◆ Aérez et désinfectez les pièces.
- ◆ Chauffez dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent.
- ◆ Ne rétablissez le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.



**Ecoutez
la radio**



**Réfugiez-vous
en hauteur**



**Coupez Gaz
et Electricité**

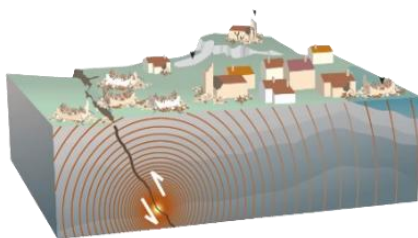


**Ne vous engagez
pas à pied ou en
voiture**

LE RISQUE SISMIQUE

On parle de séisme lorsque la croûte terrestre se rompt et libère brutalement une quantité importante d'énergie.

La commune de Mours-Saint-Eusèbe est classée en zone de sismicité modérée (niveau 3 sur 5).



PENDANT LES SECOUSSES

A l'intérieur d'un bâtiment :

♦ Abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres et meubles lourds pour éviter la chute d'objets.

En extérieur :

♦ Eloignez-vous des câbles électriques et des bâtiments pour éviter d'être électrocuté ou enseveli.

APRES LES SECOUSSES

- ♦ Couper gaz et électricité.
- ♦ Evacuez les locaux touchés, ne vous approchez pas des bâtiments endommagés.



Ecoutez la
radio



Dans votre
logement,
abritez-vous



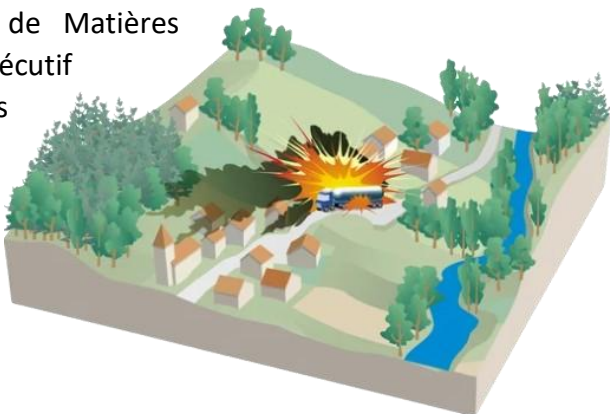
Eloignez-
vous des
structures



En voiture,
arrêtez-vous et
ne sortez pas

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque lié au Transport de Matières Dangereuses (T.M.D.) est consécutif à un accident de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves voire irrémédiables pour la population, les biens et l'environnement.



QUEL EST LE RISQUE T.M.D. À MOURS-SAINT-EUSÈBE ?

Le territoire communal est traversé par des flux de transports de matières dangereuses qui se concentrent sur les grands axes routiers. La réglementation impose que chaque chargement soit identifié par des plaques oranges réfléchissantes affichant les codes « danger » et de « matière ».

EN CAS D'ACCIDENT

- ◆ Eloignez-vous de la zone d'accident.
- ◆ Alertez les secours ; Précisez les inscriptions sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière des véhicules sans vous mettre en danger.
- ◆ Ne vous exposez pas aux produits chimiques.
- ◆ Restez à l'abri, calfeutrez-vous.
- ◆ Ne fumez pas.



Ecoutez la
radio



Abritez-
vous



Fermez les
portes et
fenêtres



Ne téléphonez
pas à proximité



Ne fumez
pas

LE RISQUE DU FEU DE FORÊT

Le risque d'incendie en forêt est un feu qui concerne une surface minimale d'un hectare et au cours duquel une partie contenant des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.



La Commune de Mours-Saint-Eusèbe ne fait pas partie de la zone d'incendie identifiée en préfecture. Cependant, le risque est majeur.

AVANT

- ◆ Débroussailliez votre propriété et voie d'accès.
- ◆ Entretenez les chemins d'accès pour faciliter l'arrivée des Sapeurs-Pompiers.
- ◆ Nettoyez les gouttières et toiture de tous produits inflammables.
- ◆ Prévoyez des moyens d'arrosage.

PENDANT

- ◆ Ouvrez le portail pour faciliter la progression des Sapeurs-Pompiers.
- ◆ Arrosez le bâtiment tant que le feu est éloigné puis rentrez les tuyaux d'arrosage.
- ◆ N'approchez jamais du feu.
- ◆ Fermez portes, fenêtres et volets puis calfeutrez avec des linges mouillés.



Ecoutez la radio



Abritez-vous



Fermez les portes et fenêtres



Coupez Gaz et Electricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

LES INFORMATIONS PRATIQUES

QUI APPELER EN CAS DE BESOIN ?



QUELS SONT LES MOYENS D'HÉBERGEMENT :

Sur la commune, il existe 2 Centres d'hébergement communaux :

- ♦ Gymnase Louis EYMERY : Quartier Champs Marchands, 26540 Mours-Saint-Eusèbe.
- ♦ Salle des Fêtes : Grande Rue, 26540 Mours-Saint-Eusèbe.

OÙ S'INFORMER SUR INTERNET ?

- ♦ Prévention et vigilance météorologique : www.meteofrance.com
- ♦ Les risques majeurs dans le département de la Drôme : www.drôme.pref.gouv.fr
- ♦ Portail de l'Etat pour la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- ♦ Commune de Mours-Saint-Eusèbe : www.mourssainteusebe.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités



Médicaments



Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)



Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)



Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)



Vêtements chauds
et couverture de survie



Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes



Chargeur
de téléphone portable



Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)



Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)



Lunettes de vue
(paire de secours)



Double des clés
de la maison
et de la voiture



Jeux
pour occuper le temps



Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.

En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !